

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL ATF D II D**

Date d'impression: 02.12.2014

Code du produit: 744001

Page 1 de 7

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL ATF D II D

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Huile à engrenages.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

|                      |                             |                               |
|----------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Société:             | ADDINOL Lube Oil GmbH       |                               |
|                      | Gebäude 4609                |                               |
| Rue:                 | Am Haupttor                 |                               |
| Lieu:                | D-06237 Leuna               |                               |
| Téléphone:           | +49 (0) 3461 845-201        | Téléfax: +49 (0) 3461 845-561 |
| e-mail:              | info@addinol.de             |                               |
| Interlocuteur:       | Service technique           |                               |
| Internet:            | www.addinol.de              |                               |
| Service responsable: | Service technique d'ADDINOL |                               |

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0) 3461 845-201 - Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage particulier de certains mélanges**

|        |                                                                                     |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| EUH208 | Contient alkoxylated long-chain alkyl amine. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.                                |

**Conseils supplémentaires**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**2.3. Autres dangers**

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL ATF D II D**

Date d'impression: 02.12.2014

Code du produit: 744001

Page 2 de 7

**Composants dangereux**

| N° CE     | Substance                                                                                          | Quantité |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| N° CAS    | Classification                                                                                     |          |
| N° Index  | Classification SGH                                                                                 |          |
| N° REACH  |                                                                                                    |          |
|           |                                                                                                    |          |
|           | Methacrylate copolymer                                                                             | < 3,60 % |
| confident | Xi - Irritant R36                                                                                  |          |
|           | Eye Irrit. 2; H319                                                                                 |          |
|           | alkoxylated long-chain alkyl amine                                                                 | < 0,60 % |
| confident | C - Corrosif, Xn - Nocif R22-34-43-52-53                                                           |          |
|           | Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H314 H318 H317 H412 |          |

Textes des phrases R et H voir la section 16.

**Information supplémentaire**

DMSO-Extrakt &lt; 3 %, IP 346.

Concentration en PCB &lt; 1mg/kg.

Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur.. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas provoquer de vomissement.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler aussitôt un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL ATF D II D**

Date d'impression: 02.12.2014

Code du produit: 744001

Page 3 de 7

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>). Suie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Refer to the provisions listed in Sections 8, 12 and 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Éviter la formation de brouillard d'huile. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.  
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

**Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Tenir à l'écart de: Agents oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température de stockage conseillée : 10 - 30°C  
Protéger contre : forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire. gel.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ADDINOL ATF D II D

Date d'impression: 02.12.2014

Code du produit: 744001

Page 4 de 7

Indications détaillées: cf. Fiche des Spécifications Techniques.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Conseils supplémentaires

Recommended limit value for oil mist

TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>

STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : DIN EN 166

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Epaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

#### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | liquide         |
| Couleur:         | rouge           |
| Odeur:           | comme: pétrole. |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL ATF D II D**

Date d'impression: 02.12.2014

Code du produit: 744001

Page 5 de 7

**Testé selon la méthode****Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Aucune donnée disponible

Point d'éclair:

215 °C DIN EN ISO 2592

Température d'inflammation:

Aucune donnée disponible

Densité (à 15 °C):

0,868 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757

Hydrosolubilité:

pratiquement insoluble

Viscosité cinématique:  
(à 100 °C)7,5 mm<sup>2</sup>/s DIN 51562**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Stable with proper care and handling.

**10.2. Stabilité chimique**

The product is chemically stable when handled and stored under normal conditions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

No decomposition if used as intended.

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

**10.5. Matières incompatibles**

Réagit avec les : Agents oxydants, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>). Suie.**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Aucune donnée disponible

Mélange non-testé.

| N° CAS    | Substance                          |         |           |        |        |
|-----------|------------------------------------|---------|-----------|--------|--------|
|           | Voies d'exposition                 | Méthode | Dose      | Espèce | Source |
| confident | alkoxylated long-chain alkyl amine |         |           |        |        |
|           | par voie orale                     | ATE     | 500 mg/kg |        |        |

**Irritation et corrosivité**

Effet irritant sur l'oeil: légèrement irritant.

Effet irritant sur la peau : Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

**Effets sensibilisants**

Contient: &lt; 0,60 % alkoxylated long-chain alkyl amine. Peut déclencher une réaction allergique.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL ATF D II D**

Date d'impression: 02.12.2014

Code du produit: 744001

Page 6 de 7

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Aucune donnée disponible

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Aucune donnée disponible

Mélange non-testé.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** -

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** -

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** -

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL ATF D II D**

Date d'impression: 02.12.2014

Code du produit: 744001

Page 7 de 7

**Transport aérien (ICAO)****14.1. Numéro ONU:**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L

non

'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3**

- |    |                                                                                 |
|----|---------------------------------------------------------------------------------|
| 22 | Nocif en cas d'ingestion.                                                       |
| 34 | Provoque des brûlures.                                                          |
| 36 | Irritant pour les yeux.                                                         |
| 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.                    |
| 52 | Nocif pour les organismes aquatiques.                                           |
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

**Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3**

- |      |                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                        |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.                |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                             |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves.                                           |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                         |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**Information supplémentaire**

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Les renseignements donnés ne s'appliquent qu'au produit nommé. Ils ne peuvent plus correspondre si le produit est utilisé avec d'autres matériaux ou dans un procédure de fabrication. Les renseignements sont basés sur l'état de nos connaissances relatives du produit concerne, à la date indiquée. Ils sont des bonnes fois. Ils ne garantissent pas les propriétés de produit mais ils servent seulement de la description de produit et ne justifient aucune relation juridique valide.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*